

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie du centre communautaire, le lundi 9 février deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Mélanie Hardy, mairesse
Mme Cynthia Brunelle, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
M. Guy Demers, conseiller no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Michael Archambault, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Mélanie Hardy.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Mélanie Hardy, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-02-21

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- *5.15 Demande d'intégration tardive à l'entente intermunicipale d'aide et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour, à la suite du changement des élus municipaux*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

26-02-22

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, il est proposé par madame Cynthia Brunelle, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Mélanie Hardy, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les salaires payés pour le mois de janvier 2026 se chiffrent à 41 240,40 \$
- Les factures payées durant le mois de janvier 2026 se chiffrent à 22 152,32 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

26-02-23

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2026 au montant de 249 595,13 \$.

Il est proposé par monsieur Guy Demers, appuyé par madame Cynthia Brunelle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 VENTES POUR TAXES-CRITÈRES DE SÉLECTION

26-02-24

Considérant qu'il y a lieu d'établir des critères de sélection plus précis pour la sélection des matricules qui à sélectionner pour la vente pour taxes qui aura lieu en juin 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'établir les critères de sélection pour la prochaine vente pour taxes à ceux-ci :

- Tout matricule ayant trois années de taxes non payées, soit 2024-2025-2026;
- Tout matricule ayant une somme des taxes non payées de plus de 20 000\$.

5.4 TAXE SUR LES IMMATICULATIONS POUR LES VÉHICULES DE PROMENADES

26-02-25

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice générale de la MRC des Maskoutains, madame Jessica Marion, en date du 26 janvier 2026, concernant la taxe sur les immatriculations pour les véhicules applicable pour le financement du transport et demandant une consultation auprès de nos conseils municipaux respectifs;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu préfère poursuivre sur la base de quote-part plutôt que de faire assumer les services de transport par le biais de frais imposés sur les immatriculations;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur William McMahon, Appuyé par monsieur Gilles Bernier,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité:

DE REFUSER l'implantation d'une taxe sur les immatriculations pour le financement du transport collectif;

D'INFORMER la MRC des Maskoutains et les municipalités membres de cette dernière de cette orientation, par la transmission de la présente résolution.

5.5 DROITS DE PRÉEMPTION

26-02-26

Considérant la rencontre du 21 janvier 2026 concernant la planification de l'aménagement et le développement du territoire de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant qu'il a été suggéré de monter un règlement afin d'être en mesure d'exercer son droit de préemption sur certains territoires visés;

Considérant qu'il serait important d'être accompagné du service juridique afin de tout faire dans les règles et/ce avec les bons formulaires prescrits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Demers, appuyé par madame Cynthia Brunelle et il est résolu d'accepter de mandater la firme juridique Therrien Couture Joli-Cœur à titre d'accompagnateur dans la démarche reliée à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.6 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES/VOLET 2

Une lettre d'acceptation au Programme de soutien aux politiques familiales/Volet 2-Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale/Appel de projets 2025-2026 a été remise le 26 janvier 2026.

Une somme de 23 967\$ a été accordée pour la réalisation d'un espace sécuritaire et éclairé dans le parc «À l'ombre du clocher» par l'installation de 11 luminaires à énergie solaire.

5.7 FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La direction informe le conseil de la réception du refus au projet de Réfection du trottoir de la route 239 dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2026.

5.8 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-PROCLAMATION

26-02-27

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire seront organisées du 17 au 21 février 2026 sous le thème « La persévérance fait grandir les possibles », lesquelles constituent un moment fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

Considérant que cette campagne provinciale invite l'ensemble des acteurs de la société à se mobiliser afin de valoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative au Québec;

Considérant que la MRC des Maskoutains, par sa Politique de la famille et de développement social, réaffirme que la persévérance scolaire constitue un levier économique et social majeur pour la vitalité de nos communautés;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Michael Archambault et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De Proclamer les Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la MRC des Maskoutains pour la période du 17 au 21 février 2026, sous le thème « La persévérance fait grandir les possibles »;

D'appuyer l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la réussite éducative afin de faire de notre MRC un milieu qui valorise l'éducation comme moteur de développement;

De porter le ruban vert et blanc, symbole des Journées de la persévérance scolaire depuis 2010, représentant la jeunesse et l'espérance;

D'organiser un goûter en matinée pour l'ensemble de l'établissement scolaire de St-Marcel en leur offrant une gourmandise de l'entreprise *Boulangerie artisanale Les six Pains* à tous pour un budget estimé à 200\$.

5.9 RÉNOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE-ORIENTATIONS

26-02-28

Considérant que la rénovation du centre communautaire sollicitera plusieurs métiers spécialisés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu permet beaucoup de latitude au niveau de l'octroi de contrat;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des orientations claires afin de solliciter les entrepreneurs en question;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Guy Demers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à madame Marie-Claude Dumaine un cahier de charge incluant les plans et devis des travaux à effectuer avec une estimation des superficies.

Il est également résolu de lui demander la suggestion d'entrepreneurs, et ou entreprises de confiance avec lesquelles elle a pu faire affaire par le passé, car des estimations de coûts devront être obtenues auprès d'entrepreneurs généraux et également de professionnels afin d'effectuer des comparaisons.

5.10 MOSAÏQUE PHOTO

26-02-29 Considérant que le modèle de mosaïque photo faisant l'unanimité est celui proposé par Cynthia;

Considérant que la réalisation du modèle demanderait l'aide d'un graphiste;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Demers, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une soumission à un graphiste afin de réaliser la mosaïque photo pour le mandat 2025-2029, et l'imprimer, tout en conseillant sur le fond des photos.

5.11 SOUPER DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

26-02-30 Considérant que le souper des employés municipaux a été voté durant la période budgétaire;

Considérant qu'il y a lieu de planifier la tenue de l'événement;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver la date du 24 avril 2026 pour le souper des employés municipaux. Tous les employés et leurs conjoints, ainsi que les anciens conseillers y seront conviés.

5.12 RESPONSABILITÉ DES FOURNISSEURS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES COMMUNICATIONS EN CAS DE CRISE-DEMANDE D'APPUI

26-02-31 CONSIDÉRANT la demande d'appui de la résolution numéro 2025-12-199 de la Municipalité de Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT que les récentes pannes électriques en Montérégie ont démontré la fragilité, voir l'absence de résilience, des infrastructures de téléphonie cellulaires, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie, mais aussi d'Internet et de câblodistribution, privant les abonnés des services primaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs pannes électriques subies au cours des dernières années ont été causées par un mauvais élagage de la végétation par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle;

CONSIDÉRANT que les pannes électriques prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentissent notre économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT que les fournisseurs de services de télécommunication, en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnées, notamment au service 9-1-1;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs;

CONSIDÉRANT la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025 par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunication (FST) à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau et à produire des rapports complets après la résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise;

CONSIDÉRANT que le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-226) se déroulant entre le 4 septembre et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunication, afin de protéger les Canadiens contre les interruptions de service;

CONSIDÉRANT que de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables;

CONSIDÉRANT que des recommandations techniques prévoient des mesures telles que : alimentation de secours pour 72 heures, infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et plans de continuité;

CONSIDÉRANT que l'inaction ou la négligence dans la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective, signifiée par plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission sont nécessaires, particulièrement en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial par le ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur William McMahon, Appuyé par monsieur Gilles Bernier,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité:

D'APPUYER la Municipalité de Sainte-Madeleine dans sa demande de sollicitation pour la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin de les inviter à proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada, au ministère de la Sécurité publique, aux députés provinciaux des circonscriptions de Borduas, de Saint-Hyacinthe et de Johnson, au député fédéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à Hydro-Québec, à la MRC des Maskoutains et aux municipalités du Québec.

5.13 PAFIRSPA-RETOUR SUR LA RENCONTRE

Madame la mairesse fait un retour sur la rencontre pour le PAFIRSPA.

5.14 VALIDATION DE L'INVENTAIRE ARCHITECTURAL-SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

26-02-32

Considérant que la MRC des Maskoutains a procédé à l'élaboration de l'inventaire architectural des immeubles de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'il y a lieu de valider ladite liste, et ce, d'ici la mi-février 2026;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de valider l'inventaire architectural de la MRC des Maskoutains de concert avec monsieur Robert Mayrand, monsieur Guy Demers et la direction générale.

Il est également résolu de demander à la MRC des Maskoutains de procéder aux modifications proposées suite à ladite rencontre.

5.15 DEMANDE D'INTÉGRATION TARDIVE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'AIDE ET DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS DANS LES CAMPS DE JOUR, À LA SUITE DU CHANGEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

26-02-33

ATTENDU QU'EN raison d'un changement majeur dans les élus par suite de l'élection générale de novembre 2025;

ATTENDU QUE l'ancienne composition du conseil n'avait pas donné suite à la demande d'intégration à l'entente intermunicipale d'aide et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour;

ATTENDU QUE la nouvelle composition du conseil n'est pas du même avis et désire faire une demande officielle pour intégrer ladite entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux du territoire de la MRC des Maskoutains désirent présenter un projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Demers, appuyé par madame Isabelle Houle et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Maskoutains, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne madame Julie Hébert, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

La direction générale dépose le compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 28 janvier 2026.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.2 AVIS DE RETRAIT-ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION (MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE)

Dépôt de la résolution #2025-12-11 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour une demande de résiliation de l'entente intermunicipale-Services de désincarcération.

6.3 PROJET D'ENTENTE OPTIMISATION SSI-PRISE DE CONNAISSANCE, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Dépôt du projet d'entente d'optimisation SSI. Tout commentaires et suggestions doivent reçus avant la prochaine rencontre de février.

6.4 LETTRE DE DÉMISSION

La direction générale dépose à la lettre de démission de monsieur Jonathan Leblond reçue le 1 février 2026.

6.5 RAPPORT ACTIVITÉ AN 4-SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE-ADOPTION

26-02-34

Il est proposé par monsieur Guy Demers, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 4 pour le schéma de couverture de risques tel que présenté.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 TRAVAUX RANG DE L'ÉGLISE SUD-MANDAT

26-02-35

Considérant que les prochains travaux à réaliser sont les travaux du Rang de l'Église Sud, partie 2 et 3 pour 2027;

Considérant que le projet est admissible au PAVL et qu'il y a lieu de monter les plans et devis

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Michael Archambaults et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Luc Brouillette pour les plans et devis, estimation des coûts, le dépôt au programme PAVL pour fin été, début automne 2026.

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 DÉPÔT SU RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La direction générale dépose au conseil le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable. Le rapport demande la production de réaliser au moins quatre actions de sensibilisation et de tenir un registre des bris survenant dans l'année.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2026. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Aucun permis n'a été émis.

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ/M. MAXIME BARRIAULT

26-02-36

ATTENDU QUE M. Maxime Bariault adresse une demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation de celle-ci pour :

- L'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielle.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise le lot 3 218 361;

ATTENDU la description du projet du requérant :

« Nous avons besoin d'une autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture ainsi que pour l'aliénation, dans le but d'y construire une nouvelle résidence et vendre. Selon la municipalité, le secteur deviendra éventuellement un îlot déstructuré, mais pour le moment le processus n'est pas entamé et une demande d'autorisation est nécessaire. Sur le domaine, plusieurs autorisations ont déjà été émises par la CPTAQ, puisqu'il n'aurait aucun potentiel agricole. Je vous joins des autorisations similaires sur le domaine Beaulieux.

ATTENDU QUE la demande aura pour effet la consolidation de ce secteur majoritairement résidentiel;

ATTENDU QUE la propriété visée se situe dans la zone 507 et que l'usage est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé la demande selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

#	CRITÈRES	JUSTIFICATIONS
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Aucune
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Seule l'utilisation résidentielle est viable
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Aucune
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale	Aucune
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Peu d'espace disponible sur le territoire. Consolidation de ce secteur résidentiel.
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Aucune
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Aucune
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Aucune
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Bénéfique

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Bénéfique
-----------	---	-----------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et résolu par le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu:

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par M. Maxime Bariault visant le lot 3 218 361 pour l'utilisation à des fins résidentielles. Le tout conditionnellement au respect de la réglementation municipale et provinciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucun rapport n'a été déposé. Madame Isabelle Houle, conseillère, informe des derniers événements et de ceux en planification.

10.2 QIDIGO

La direction générale revient sur la rencontre de présentation à laquelle madame Yasmine Matar a assistée.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution 2025-11-246 intitulée « Budget 2026-Partie 1 (Administration générale) -Adoption-Quotes-parts 2026-Approbation » -Rectification (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Procès-verbal Novembre 2025-RARC
- 11.3 Procès-verbal Décembre 2025-RARC
- 11.4 Résolution #26-09 Mise à jour de l'entente relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (Multi Caserne) lors d'incendie-Modification des articles 3 et 5 de l'entente numéro 2106-2012 (RIPI Louis-Aimé-Massue)
- 11.5 Détail des distributions de revenus de recharge du Circuit électrique pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025

12. SUJET DIVERS

- 12.1 Retour sur la rencontre d'inclusivité dans les camps de jour
Madame la directrice générale, ainsi que madame Isabelle Houle, conseillère, informent le conseil municipal de la rencontre ayant eu lieu par Teams avec nos hôtes, la MRC des Maskoutains, les intervenants sociaux invités et plusieurs membres participants.
- 12.2 Préparatifs en vue de la formation obligatoire pour les élus

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant la tenue prochaine de deux séances de formations obligatoires pour les élus, la direction générale fait le rappel sur les préparatifs à faire en vue des prochaines rencontres.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Mélanie Hardy, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-02-37

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h30.

Mairesse

Directrice générale